



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 045-214503385-20250701-2025_053-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 24 Juin 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 01/07/2025
Et
Publication du : 01/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 17/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, M. MAHÉ Bernard, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

Excusés avec procuration : M. MICHELAT Jean-François à M. DUPORT Jean-François, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, Mme LECONTE Catherine à Mme SERRANO Denise

Excusé : Mme DOUCET Denise

Absents : Mme DE MEDTS Michelle

A été nommé(e) secrétaire : M. PRIOU Éric

2025-053 – PLAN D' ACTIONS 2025 SUITE A MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les collectivités territoriales et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Le document unique est un outil de communication et de management des risques dans les collectivités et est au cœur de toute démarche de prévention des risques professionnels.

Il doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Le document unique a été mis à jour en 2024 et soumis à l'avis du Comité Social Technique (CST) le 20 mars 2025 ; un plan d'actions de prévention pour 2025 a été soumis au CST le 5 juin 2025, selon le tableau ci-dessous :

PROPOSITION PLAN D' ACTIONS 2025

UT concernée	Risques concernés	Action correctrice proposée	date d'échéance proposée
UT0	10.RISQUE LIE AUX GESTES REPETITIFS	Traiter l'ergonomie des postes de travail et la prévention des TMS	31/12/2025
UT0	15.RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	définir les points de rassemblements pour les équipements sportifs	31/12/2025
UT0	15.RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	former les nouveaux agents 1er temoins suite nombreux recrutements	08/10/2025
UT0	15.RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	former les nouveaux agents guides et serres files suite nombreux recrutements	01/10/2025
UT0	21.RISQUE LIE A L'INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES	Réaliser les plans de prévention	30/12/2025
UT1	1.RISQUE LIE AUX DEPLACEMENTS ET A LA CIRCULATION ROUTIERE	Renforcer l'éclairage de la cour	30/12/2025
UT1	19.RISQUE PSYCHOSOCIAL	Etude d'outils de gestion adapté au volume de réservation des salles en location et/ou en mise à disposition aux associations	31/12/2025
UT1	19.RISQUE PSYCHOSOCIAL	Proposer une acculturation au travail collaboratif permettant une meilleure circulation des informations / Audit organisationnel	31/12/2025
UT1	6.RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES 19.RISQUE LIE A L'ELECTRICITE	Identifier et corriger les affichages obligatoires (armoires électriques, produits chimiques)	31/12/2025
UT1	11.RISQUE LIE A L'AMENAGEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL	Aménager dans les bureaux les fenêtres par des stores ou film anti-reflets adaptés évitant la luminosité se reflétant dans les écrans et qui permettra de pouvoir ouvrir le champ du positionnement des bureaux	31/12/2025
UT2	7.RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Budgéter de façon pluriannuelle des investissements de matériels et outillage permettant la réduction des risques	31/12/2025
UT3	20.RISQUE D'AGRESSION	Sécuriser le poste de police	30/12/2025
UT4	19.RISQUE PSYCHOSOCIAL	Accueillir les enfants en situation de handicap TDH	31/12/2026
UT4	20.RISQUE D'AGRESSION	Formation sur la communication et les relations professionnelles	31/10/2025
UT4	7.RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Budgéter de façon pluriannuelle des investissements de matériels et outillage permettant la réduction des risques	31/12/2025
UT4	20.RISQUE D'AGRESSION	Réaliser des exercices intrusions sur le temps périscolaire	31/06/2026
UT4	7.RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Former les agents autolaveuse	31/12/2025
UT5	7.RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Installer une 2ème machine à laver aux CATALPAS (jodon ou modulaire)	31/12/2025
UT5	7.RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Budgéter de façon pluriannuelle des investissements de matériels et outillage permettant la réduction des risques	31/12/2025
UT5	RISQUE D EXPOSITION AU BRUIT	Rduire oute source de bruit ou fournir des protections auditives	
UT7	15.RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	Réaliser 1 à 2 exercices incendie en ERP sportif avec présence du public	31/12/2025
UT8	12.RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Budgéter de façon pluriannuelle des investissements de matériels et outillage permettant la réduction des risques	31/12/2025

Vu l'avis du Comité Social Territorial CST du 5 juin 2025,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- De valider le plan d'actions 2025 découlant de la mise à jour du DUERP tel que présenté ci-dessus
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/07/2025

Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Éric PRIOU

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 01/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr